



## Local a usage de gite pour location saisonnière

Par **MNdV**, le **21/09/2021** à **18:06**

Bonjour,

Nous avons acheté fin 2020 une propriété qui comporte deux maisons . Nous habitons dans l'une d'elles et souhaitons louer la deuxième (60 m<sup>2</sup>), à partir de 2022, comme gite meublé à la semaine. En recevant notre avis d'impôt foncier, nous découvrons que la deuxième maison est désignée comme local professionnel. Pouvez vous nous dire

- s'il faut changer son affectation en local d'habitation pour l'utiliser comm gite meublé loué à la semaine en saison ?
- si oui comment faire vis à vis de l'adminstration fiscale ?
- ce changement peut il affecter le montant de notre taxe foncière ?

Merci de votrre aide.

Par **Tisuisse**, le **22/09/2021** à **07:18**

Bonjour,

Vous avez 2 pistes pour trouver des solutions et des réponses :

- 1 - interroger votre service des impôts,
- 2 - interroger votre Chambre Départementale du Commerce et de l'Industrie.

Bonne chance.